

3.B.D.B

Société par actions simplifiée au capital de 33.800 €
Siège social : 52 rue Jean Pierre Timbaud 95190 Goussainville
RCS Pontoise 478 077 266

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2025**

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ,
le 28 février,
A 10 heures 30,

.../...

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, et le rapport général du Commissaire aux comptes relatif au même exercice, approuve ces rapports et les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Directeur général unique pour la gestion de la Société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés (les actions auto-détenues ne sont pas prises en compte).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Directeur général unique, constate que les comptes de l'exercice font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 450 120 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Bénéfices de l'exercice :	450.120 euros
- Compte « Report à nouveau » :	2 887 977 euros
Total bénéfice distribuable :	3.338.097 euros
➤ Distribution de dividendes :	1.000.000 euros
Prélevés à hauteur de 450.120 euros sur le bénéfice de l'exercice et à hauteur de 549.880 euros sur le compte « Report à nouveau »	
Soit un dividende par action d'environ 1.278 euros	
Solde du compte « REPORT À NOUVEAU » :	2.338.097 euros

L'assemblée générale, sur proposition du Directeur général unique, décide de distribuer un dividende global d'un montant de euros.

Le dividende unitaire est donc de 1.278 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 juin 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Au titre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les distributions de dividendes ayant été effectuées au cours des trois derniers exercices clos sont les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués
31/08/2023	600.000 €
31/08/2022	500.000 €
31/08/2021	400.000 €

L'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code Général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour extrait conforme :

Le représentant légal

DocuSigned by:

 479EF82991254BE...

Certifiée conforme à
l'original

DocuSigned by:
Nathalie BOULANGER
479EF82991254BE...



FIDCOMPTA UNION

expertise & conseil

Société d'expertise comptable

3.B.D.B.

52 rue Jean-Pierre Timbaud
95190 GOUSSAINVILLE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

FIDCOMPTA UNION
73 Avenue Charles De Gaulle
95700 ROISSY EN FRANCE
0134383232



Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	4
1.1	Attestation des comptes annuels	5
1.2	Bilan actif	6
1.3	Bilan passif	7
1.4	Compte de résultat	8
1.5	Bilan actif (détail)	10
1.6	Bilan passif (détail)	12
1.7	Compte de résultat (détail)	14
1.8	Annexe comptable	17
2	<i>Gestion</i>	45
2.1	Soldes intermédiaires de gestion	46
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	47
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	48
3.2	2065 bis	49
3.3	2050 Bilan actif	50
3.4	2051 Bilan passif	51
3.5	2052 Compte de résultat	52
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	53
3.7	2054 Immobilisations	55
3.8	2055 Amortissements	56
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	57
3.10	2057 Etat des créances et dettes	59
3.11	2058-A Détermination résultat fisc.	60
3.12	2058-B Déficits prov. non deduct.	61
3.13	Provisions non déductibles	62
3.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	63
3.15	2059-A Détermin. plus moins-values	64
3.16	2059-B Affectation plus values C/T	66
3.17	2059-C Suivi des moins values L/T	67
3.18	2059-D Affectation plus values L/T	68
3.19	2059-E Détermination VA produite	69
3.20	2059-F Capital social	70
3.21	2059-G Filiales	71
3.22	2065 Impôt sur les sociétés (Grpe)	72
3.23	2058-A Bis	74
3.24	2058-B Bis	75
3.25	2058-CG	76
3.26	2058-DG	79

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Sommaire

3.27	2058-ER Société (ex. décl)	80
3.28	2058-ER Filiales (ex. décl)	81
3.29	2058-ER Groupe (ex. décl)	82
3.30	2058-ES	83
3.31	2058-FC	84
3.32	2058-PAP (filiales)	85
3.33	2058-PV	86
3.34	2058-RG	87
3.35	2058-SG	88
3.36	2058-TS	89
3.37	2029-B	90
3.38	2029-B Bis	92
3.39	1330 CVAE	94



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PARIS-ILE-DE-FRANCE

3.B.D.B.

Plaquette

31/08/2024

Comptes annuels

73 avenue Charles de Gaulle - 95700 ROISSY EN FRANCE - Téléphone : 01.34.38.32.32
SAS au capital de 540 000 € - RCS Pontoise - SIRET 349.172.759.00038 - NAF 6920Z



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

Rapport de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS 3.B.D.B. relatifs à l'exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	5,663,754
• Chiffre d'affaires :	840,721
• Résultat net comptable :	450,120

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

-

Fait à ROISSY EN FRANCE
Le 21 janvier 2025
LECLERE Muriel
Expert-comptable

Signé par Muriel Leclere
Le 22/01/25
ID: tx_w6gAzqLrVwg8



Actif			Au 31/08/2024			Au 31/08/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	123 301	121 756	1 545	874
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes				
		TOTAL	123 301	121 756	1 545	874
		Terrains				
		Constructions	13 572	5 228	8 343	5 076
		Inst. techniques, mat. out. industriels	1 793	1 793		20
		Autres immobilisations corporelles	157 327	103 781	53 545	27 010
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	172 693	110 804	61 889	32 108
		Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	1 607 843		1 607 843	1 607 843
		Créances rattachées à des participations				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés						
Prêts		3 829		3 829	2 100	
Autres immobilisations financières		6 879		6 879	280	
TOTAL		1 618 552		1 618 552	1 610 223	
Total de l'actif immobilisé		1 914 547	232 560	1 681 987	1 643 205	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances ⁽³⁾	TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
		Clients et comptes rattachés	84 445		84 445	59 701
		Autres créances	2 300 020		2 300 020	1 567 127
		Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers	TOTAL	2 384 465		2 384 465	1 626 829	
	Valeurs mobilières de placement	931 959		931 959		
	(dont actions propres : 931 959)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	651 230		651 230	1 225 562	
Charges constatées d'avance		14 111		14 111	13 978	
Total de l'actif circulant		3 981 767		3 981 767	2 866 369	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			5 896 315	232 560	5 663 754	4 509 575
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					3 829	2 100
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 33 800)	33 800	34 560
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	3 456	3 456
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	368 341	648 648
	Report à nouveau	2 887 977	2 891 619
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	450 120	596 358
	Situation nette avant répartition	3 743 695	4 174 642
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		3 743 695	4 174 642
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	931 959	
	Provisions pour charges		
	Total	931 959	
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	100	58
Dettes	Emprunts et dettes financières divers (3)	87	87
	Total	188	145
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 285	16 232
	Dettes fiscales et sociales	101 400	298 413
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	858 226	20 140
	Instruments de trésorerie		
	Total	987 911	334 787
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes et des produits constatés d'avance		988 100	334 932
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		5 663 754	4 509 575
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		988 100	334 932
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	840 721		840 721	682 850
	- Services				
	Chiffre d'affaires net	840 721		840 721	682 850
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				6 051
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				3
	Autres produits			120	
	Total			840 841	688 906
Charges d'exploitation (2)	Marchandises				
	Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements		Achats		
			Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (3)			254 869	218 418
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 058	16 285
	Salaires et traitements			408 524	342 940
	Charges sociales			1 058 329	295 808
				16 314	23 769
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements		
		• sur actif circulant	provisions		
		• pour risques et charges			
	Autres charges			14 408	14 406
	Total			1 766 503	911 630
Résultat d'exploitation		A		-925 662	-222 724
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B	242 273	248 437
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			960 000	576 000
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			10 157	4 746
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			970 157	580 746
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			598	367
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			598	367
Résultat financier		D		969 558	580 379
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		286 169	606 093

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		321
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		650
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		971
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 304	956
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		557
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	2 304	1 514
Résultat exceptionnel		F	-2 304
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-166 255
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		450 120	596 358
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Bilan Actif	31/08/2024	31/08/2023	%
Concessions, brevets, droits similaires	123 301,55	121 546,67	1.44
20510000 LOGICIELS	6 456,17	6 456,17	
20510100 LOGICIEL SAGE X3	116 845,38	115 090,50	1.52
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.	-121 756,04	-120 672,63	-0.9
28051000 AMORTISSEMENTS BREVETS	-6 456,17	-6 456,17	
28051010 AMORTISSEMENTS SAGE X3	-115 299,87	-114 216,46	-0.95
Total Immobilisations Incorporelles	1 545,51	874,04	76.82
Constructions	13 572,35	9 308,09	45.81
21350000 AMÉNAGEMENT AGENC. CONSTRUCTIO	13 572,35	9 308,09	45.81
Amort. prov. constructions	-5 228,97	-4 231,30	-23.58
28135000 AMORT INSTAL & AGENCEMENTS	-5 228,97	-4 231,30	-23.58
Installations techn. mat. out. industriels	1 793,60	1 793,60	
21540000 MATÉRIEL & OUTILLAGE	1 793,60	1 793,60	
Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.	-1 793,60	-1 773,17	-1.15
28154000 AMORT. MATÉRIEL INDUSTRIEL	-1 793,60	-1 773,17	-1.15
Autres immobilisations corporelles	157 327,65	116 688,03	34.83
21810000 AGENC. AMÉNAG. INSTALLATIONS	32 108,11	32 108,11	
21811000 INSTALLATIONS GENERALES BELLOY	28 591,35	0,00	NS
21831000 MATÉRIEL INFORMATIQUE	74 101,33	74 101,33	
21831100 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE BELLOY	7 598,27	0,00	NS
21832000 MOBILIER / MATÉRIEL DE BUREAU	10 478,59	10 478,59	
21832100 MOBILIER/MATERIEL DE BUREAU BELLOY	4 450,00	0,00	NS
Amort. prov. autres immob. corporelles	-103 781,88	-89 677,16	-15.73
28181000 AMORT. AGENCEMENTS DIVERS	-23 151,01	-20 840,38	-11.09
28181100 AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS GENERALES BELLO	-2 053,17	0,00	NS
28183100 AMORT. MATÉRIEL INFORMATIQUE	-65 656,30	-58 358,19	-12.51
28183110 AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATI	-1 730,32	0,00	NS
28183200 AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU	-10 478,59	-10 478,59	
28183210 AMORTISSEMENT DU MOBILIER MAT. BUREAU BELLOY	-712,49	0,00	NS
Total Immobilisations corporelles	61 889,15	32 108,09	92.75
Autres participations	1 607 843,74	1 607 843,74	
26100000 TITRE DE PARTICIPATION EPF-BD	520 896,00	520 896,00	
26600000 TITRE DE PARTICIPATION CUPIDON	1 086 947,74	1 086 947,74	
Prêts	3 829,30	2 100,00	82.35
27430000 PRÊT AU PERSONNEL	3 829,30	2 100,00	82.35
Autres immobilisations financières	6 879,74	280,00	NS
27500000 DÉPÔTS / CAUTIONNEMENTS VERSÉS	280,00	280,00	
27512000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES BELLOY	6 599,74	0,00	NS
Total Immobilisations financières	1 618 552,78	1 610 223,74	0.52
TOTAL Actif immobilisé	1 681 987,44	1 643 205,87	2.36

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Bilan Actif	31/08/2024	31/08/2023	%
Clients et comptes rattachés	84 445,20	59 701,61	41.45
41199999 CLIENTS	78 925,75	59 701,61	32.2
41810000 CLIENTS-FACTURES À ÉTABLIR	5 519,45	0,00	NS
Autres créances	2 300 020,76	1 567 127,43	46.77
44400000 ETAT - IS DÛ	133 523,00	0,00	NS
44566020 TVA À DÉDUIRE 20 %	18,00	526,33	-96.58
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	3 080,57	1 958,29	57.31
44587100 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR	0,00	3 356,81	-100
44870000 PRODUITS À RECEVOIR	3 276,00	4 856,00	-32.54
45100300 COMPTE GROUPE - SCI CUPIDON	242 273,79	100 000,00	142.27
45101200 INTÉGRATION FISCALE EPF	1 917 758,00	1 456 430,00	31.68
46700100 COMPTE DIVERS - EPF - BD	91,40	0,00	NS
Total Créances	2 384 465,96	1 626 829,04	46.57
Valeurs mobilières de placement	931 959,00	0,00	NS
50220000 Rachat actions en vue d'une attribution gratuite d'actions	931 959,00	0,00	NS
Disponibilités	651 230,80	1 225 562,35	-46.86
51220000 BANQUE CIC	346 301,63	920 815,77	-62.39
51225000 BANQUES	0,00	300 000,00	-100
51227000 Banques	300 000,00	0,00	NS
51870000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	4 929,17	4 746,58	3.85
Total Divers	1 583 189,80	1 225 562,35	29.18
Charges constatées d'avance	14 111,35	13 978,40	0.95
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 111,35	13 978,40	0.95
Total Actif circulant	3 981 767,11	2 866 369,79	38.91
TOTAL ACTIF	5 663 754,55	4 509 575,66	25.59

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Bilan Passif	31/08/2024	31/08/2023	%
Capital	33 800,00	34 560,00	-2.2
10100000 CAPITAL	33 800,00	34 560,00	-2.2
Réserve légale	3 456,00	3 456,00	
10610000 RÉSERVE LÉGALE	3 456,00	3 456,00	
Autres réserves	368 341,08	648 648,08	-43.21
10680000 RÉSERVE FACULTATIVE	368 341,08	648 648,08	-43.21
Report à nouveau	2 887 977,79	2 891 619,79	-0.13
11000000 REPORT À NOUVEAU	2 887 977,79	2 891 619,79	-0.13
Résultat de l'exercice	450 120,47	596 358,93	-24.52
Résultat de l'exercice	450 120,47	596 358,93	-24.52
Capitaux propres	3 743 695,34	4 174 642,80	-10.32
Provisions pour charges	931 959,00	0,00	NS
15800000 PROVISION ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	931 959,00	0,00	NS
Provisions	931 959,00	0,00	NS
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	100,99	58,00	74.12
51860000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	100,99	58,00	74.12
Emprunts et dettes financières divers	87,30	87,30	
45510300 CC - MME NATHALIE BOULANGER	87,30	87,30	
Emprunts et dettes assimilées	188,29	145,30	29.59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 285,83	16 232,80	74.25
40199999 FOURNISSEURS	8 602,46	3 283,07	162.02
40811000 FRS - FACTURES NON PARVENUES	19 683,37	12 949,73	52
Dettes fiscales et sociales	101 400,09	298 413,91	-66.02
42100000 RÉMUNÉRATIONS DUES	24 573,94	17 911,35	37.2
42820000 PROVISION CONGÉS À PAYER	20 320,00	20 817,97	-2.39
42860000 PERSONNEL - CHARGES À PAYER	10 785,33	15 948,80	-32.38
43100000 URSSAF	12 477,46	9 247,62	34.93
43720000 CAISSE RETRAITE AG2R	3 525,62	3 141,56	12.23
43740000 CAISSE PRÉVOYANVE AXA	538,32	505,10	6.58
43755000 MUTUELLE NC ALPTIS	639,10	643,00	-0.61
43820000 PROVISION CHARGES À PAYER S/CP	6 471,00	6 599,30	-1.94
43860000 AUTRES CHARGES À PAYER	3 434,53	5 070,21	-32.26
44210000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	1 646,89	1 271,00	29.57
44400000 ETAT - IS DÙ	0,00	206 290,00	-100
44551000 TVA À DÉCAISSER	10 720,00	6 817,00	57.25
44587000 TVA SUR FACTURES À ÉTABLIR	919,90	0,00	NS
44860000 ETAT CHARGES À PAYER	5 348,00	4 151,00	28.84
Autres dettes	858 226,00	20 140,85	NS
41980000 R.R.R À ACCORD ET AUT AV. À ÉT	0,00	20 140,85	-100
45670100 Associés - Capital à rembourser	858 226,00	0,00	NS
Dettes	987 911,92	334 787,56	195.09

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Compte de résultat	31/08/2024	31/08/2023	%
Production vendue (biens)	840 721,19	682 850,57	23.12
70880200 AUTRES PRODUITS À 20%	0,00	423,56	-100
70880300 REDEVANCE EPF À 20%	840 721,19	682 427,01	23.2
<i>Chiffre d'affaires net</i>	<i>840 721,19</i>	<i>682 850,57</i>	<i>23.12</i>
Reprise amort. prov. et transferts de charges	0,00	6 051,87	-100
79100000 INDEMNITE ASSURANCE	0,00	6 051,87	-100
Autres produits d'exploitation	120,40	3,80	NS
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	120,40	3,80	NS
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>840 841,59</i>	<i>688 906,24</i>	<i>22.05</i>
Autres achats et charges externes	254 869,33	218 418,96	16.69
60611000 FONTAINE À EAUX	223,50	631,11	-64.59
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 707,24	10 315,16	32.88
61320000 LOCATION IMMOBILILÈRE CUPIDON	54 096,00	54 096,00	
61322000 LOCATIONS IMMOBILIERES BELLOY EN FRANCE	17 599,33	0,00	NS
61351100 LOCATION TÉLÉPHONIE GRENKE	2 394,78	2 880,00	-16.85
61351200 LOCATION COPIEUR SHARP MX BP55C26	1 237,31	1 012,11	22.25
61351220 LOCATION CEGID PAIES	2 700,33	558,00	383.93
61351230 LOCATIONS ADSI DIGITAL	13 373,00	9 025,00	48.18
61411000 CHARGES LOCATIVES BELLOY	1 325,23	0,00	NS
61411100 CHARGES BELLOY TAXE BUREAUX	171,90	0,00	NS
61552660 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	0,00	6 331,87	-100
61558400 ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	700,40	2 956,28	-76.31
61558500 Entretien et réparations	1 114,03	0,00	NS
61560200 ENTRETIEN DES LOCAUX GOUSS	10 882,62	16 170,40	-32.7
61560300 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	0,00	925,00	-100
61560400 Entretien et réparations	3 628,03	0,00	NS
61561000 MAINTENANCE ORDINATEUR	25 695,58	23 119,26	11.14
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE GOUSS	65 868,76	59 090,71	11.47
61810000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	455,00	362,66	25.46
62260000 HONORAIRES	20 908,47	9 178,62	127.8
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	1 833,59	805,18	127.72
62280000 FRAIS EXTERIEURS DIVERS	3 555,00	2 025,00	75.56
62342000 CADEAUX	700,00	6 370,00	-89.01
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	343,60	20,50	NS
62510000 VOYAGES & DÉPLACEMENTS	296,10	20,00	NS
62560000 MISSIONS & RÉCEPTIONS	694,64	2 091,96	-66.79
62610000 AFFRANCHISSEMENT	2 235,39	2 755,46	-18.87
62610200 FRAIS DE TÉLÉPHONE GOUSS	6 384,30	4 216,08	51.43
62610300 FRAIS DE TÉLÉPHONE THILLAY	35,14	94,27	-62.72
62610400 FRAIS INTERNET APPART	0,00	421,98	-100
62700000 FRAIS BANCAIRES	647,56	539,35	20.06
62850000 FRAIS FORMATION PROF.	2 062,50	2 407,00	-14.31
Impôts, taxes et versements assimilés	14 058,01	16 285,99	-13.68
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 443,70	2 253,18	8.46
63330000 FORMATION CONTINUE	2 278,06	1 849,00	23.2
63511000 CVAE	501,00	3 534,00	-85.82
63511100 CFE	4 462,00	2 154,00	107.15
63512500 TAXE FONCIÈRE	4 153,84	6 179,36	-32.78
63520000 TAXE SUR LES BUREAUX	219,41	316,45	-30.67
Salaires et traitements	408 524,25	342 940,88	19.12
64110000 SALAIRES BRUT	386 237,69	320 130,26	20.65
64120000 ASSIDUITÉ/PRIMES/CP	27 948,00	11 202,20	149.49
64120100 PROVISION CONGES PAYES	20 320,00	0,00	NS
64121000 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	-20 817,97	4 910,88	-523.92

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024 (Bilan)

Compte de résultat		31/08/2024	31/08/2023	%
64130000	COMMISSIONS	5 000,00	10 000,00	-50
64131000	PROVISION PRIMES FIN D'ANNÉE	-10 163,47	-19 302,46	47.35
64145000	RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	0,00	16 000,00	-100
Charges sociales		1 058 329,35	295 808,63	257.78
64510000	COTISATIONS URSSAF	80 781,90	64 546,18	25.15
64511000	URSSAF ATTRIBUTION GRATUITE ACTIONS	0,00	189 350,00	-100
64520000	COTISAT AXA PREV CADRE	1 010,72	924,52	9.32
64521000	COTISATIONS MUTUELLE AXA C	926,52	837,32	10.65
64522000	COTISATIONS MUTUELLE AXA NC	0,00	353,76	-100
64524000	CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	2 170,65	1 286,00	68.79
64530000	COTISATIONS ISICA	28 314,56	22 378,01	26.53
64540000	COTISATIONS GARP	13 968,99	10 688,73	30.69
64550000	PROV CHGES/SOC CP	6 471,00	0,00	NS
64580000	COTISATIONS-AUTRES ORGANISMES	-1 635,68	3 304,29	-149.5
64750000	MÉDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	960,99	789,86	21.67
64810000	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	931 959,00	0,00	NS
64820000	PROVISION CHARGES/CONGES PAYES	-6 599,30	1 349,96	-588.85
Dot. amort. sur immobilisations		16 314,67	23 769,24	-31.36
68111000	DOT. AMORT. INCORPORELLES	1 092,16	0,00	NS
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORPORELLES	15 222,51	23 769,24	-35.96
Autres charges d'exploitation		14 408,31	14 406,80	0.01
65300000	RÉMUN. CONSEIL DE SURVEILLANCE	14 400,00	14 400,00	
65800000	CHARGES DE GESTION COURANTE	8,31	6,80	22.21
<i>Charges d'exploitation</i>		<i>1 766 503,92</i>	<i>911 630,50</i>	<i>93.77</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>-925 662,33</i>	<i>-222 724,26</i>	<i>-315.61</i>
Bénéfice attribué ou perte transférée		242 273,79	248 437,97	-2.48
75550000	QUOTES PART DE BENEF ATTRIBUÉ	242 273,79	248 437,97	-2.48
Produits financiers de participation		960 000,00	576 000,00	66.67
76100000	PRODUITS DES PARTICIPATIONS	960 000,00	576 000,00	66.67
Autres intérêts et produits assimilés		10 157,01	4 746,58	113.99
76400000	REV VALEURS MOB. DE PLACEMENT	9 927,12	0,00	NS
76500500	ESCOMPTES OBTENUS FRANCE	47,30	0,00	NS
768000000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	182,59	4 746,58	-96.15
<i>Produits financiers</i>		<i>970 157,01</i>	<i>580 746,58</i>	<i>67.05</i>
Intérêts et charges assimilées		598,99	367,08	63.18
66160000	INTÉRÊTS BANCAIRES	598,99	367,08	63.18
<i>Charges financières</i>		<i>598,99</i>	<i>367,08</i>	<i>63.18</i>
<i>Résultat financier</i>		<i>969 558,02</i>	<i>580 379,50</i>	<i>67.06</i>
Résultat courant		286 169,48	606 093,21	-52.78
Produits exceptionnels op. gestion		0,00	321,17	-100
77180000	AUTRES PDT EXCEPT. S/OP GESTIO	0,00	321,17	-100
Produits exceptionnels op. capital		0,00	650,00	-100

SAS 3.B.D.B.

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/08/2024



FIDCOMPTA UNION
expertise & conseil

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Évènements principaux	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Réévaluation	11
2.1.6	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	11
2.1.7	Informations relatives aux filiales et participations	12
2.1.8	Variation du portefeuille TIAP	13
2.2	Actif circulant	13
2.2.1	État des stocks	13
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	14
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	15
2.3	Capitaux propres	15
2.3.1	Capital social	15
2.3.2	Subventions d'investissement	16
2.3.3	Provisions réglementées	16
2.3.4	Précisions sur d'autres dettes	18
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	19
2.5	Compte de résultat	21
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	21
2.5.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	22
2.5.3	Autres informations spécifiques	23
3	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	24

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	25
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	25
4.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	26
5	Informations relatives à l'effectif	27

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	121,547	1,755	-	123,302
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	9,308	4,264	-	13,572
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1,794	-	-	1,794
	Installations générales, agencements, aménagements divers	32,108	28,591	-	60,699
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	84,580	12,048	-	96,628
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	127,790	44,904	-	172,694
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	1,607,844	-	-	1,607,844
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	2,380	16,954	8,625	10,709
TOTAL IV		1,610,224	16,954	8,625	1,618,553
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1,859,560	63,612	8,625	1,914,548

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.1.1 Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			1 755		
Immobilisations corporelles			44 904		
Immobilisations financières			16 954		
TOTAL			63 612		

2.1.1.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			8 625		
TOTAL			8 625		

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		120,673	1,083	-	121,756
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	4,231	998	-	5,229
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1,773	20	-	1,794
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	20,840	4,364	-	25,204
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	68,837	9,741	-	78,578
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		95,682	15,123	-	110,804
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		216,354	16,206	-	232,560

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2.1 Nature des augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 083		
Immobilisations corporelles		15 123		
TOTAL		16 206		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	1 083		
Immobilisations corporelles	15 123		
TOTAL	16 206		

2.1.2.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2.3 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	Néant
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	120,673	1,083	-	-	-	121,756
Corporelles	95,682	15,123	-	-	-	110,804
Financières	-		-		-	-
TOTAL	216,354	16,206	-	-	-	232,560

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.5 Réévaluation (néant)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice	Pour mémoire écart incorporé au capital
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Terrains					
Participations					
Autres titres immobilisés					
Total					
Autres écarts.....					
TOTAL.....					

2.1.6 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.**2.1.6.1 Frais d'établissement**

Néant

2.1.6.2 Frais de développement

Néant

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.6.3 Fonds commercial

Néant

2.1.6.4 Coût d'emprunt (néant)

	Coûts d'emprunt incorporés dans coût des actifs	Montant	Taux de capitalisation
Incorporels			
Corporels			

2.1.7 Informations relatives aux filiales et participations**A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations**

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS E.P.F. BOULANGER	90 000	96	520 896		22 274 120	Néant
	3 499 617	1 000 000	520 896		1 383 984	Néant
	Observation :					
	Observation :					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.8 Variation du portefeuille TIAP

Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice Acquisition de l'exercice Cession de l'exercice (en prix de vente) Reprises de dépréciations sur titres cédés Plus-values sur cessions de titres : - détenus au début de l'exercice - acquis dans l'exercice Variation de la dépréciation du portefeuille Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice - sur titres acquis antérieurement		
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture de l'exercice		

Les TIAP sont évalués titre par titre à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entité fondée, notamment, sur la valeur de marché (art. 221-5). Les plus et moins-values de cession de TIAP sont comptabilisés, selon le cas, en produits ou en charges (art. 221-6 dernier alinéa).

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks (néant)

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.2.2 Actif circulant / dépréciations**2.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'actif (néant)**

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
GRENKE	01/07/2024	30/09/2024	87,07		
GRENKE	01/01/2024	31/12/2024	56,38		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	132,56		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	17,23		
ADSI	14/03/2024	28/02/2025	275,57		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	6 638,98		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	4 230,17		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	173,25		
ADSI	27/09/2023	26/09/2024	30,22		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	2 199,92		
AMETIF	01/01/2024	31/12/2024	270,00		

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	864	34 560
Mouvements : Rachat 19 actions	- 19	- 760
Position fin de l'exercice	845	33 800

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.3.2 Subventions d'investissement (néant)

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
				Mode	Durée

2.3.3 Provisions réglementées (néant)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.3.3.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés (néant)

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	-	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

2.3.3.2 Provisions pour médaille du travail

La société ne calcule pas de provision pour médaille du travail.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.3.4 Précisions sur d’autres dettes

2.3.4.1 Produits constatés d’avance (néant)

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		3,829	3,829	-
	Autres immobilisations financières		6,880	-	6,880
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		84,445	84,445	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	133,523	133,523	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	3,099	3,099	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	3,276	3,276	-
	Groupe et associés		2,160,032	2,160,032	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		91	91	-
	Charges constatées d'avance		14,111	14,111	-
TOTAL			2,409,286	2,402,407	6,880
Prêts Accordés en cours d'exercice					10,354

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Remboursements obtenus en cours d'exercice	8,625
--	-------

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	101	101	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		28,286	28,286	-	-
Personnel et comptes rattachés		55,679	55,679	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		27,086	27,086	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	11,640	11,640	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	6,995	6,995	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		858,313	858,313	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		988,100	988,100	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	858,226

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	840,721	-	840,721
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	840,721	-	840,721

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**2.5.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement
de certaines charges et produits**

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	1 587,38	
Au titre d'autres prestations	600	
Honoraires totaux	2 187,38	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.5.3 Autres informations spécifiques

- La société 3BDB est tête de groupe fiscalement.
- La société fille est la SAS E.P.F. BOULANGER.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

3 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
SAS E.P.F. BOULANGER	Refacturation quote-part de loyer Belloy En France	17 599,33	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus (néant)

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.2 Engagements pris en matière de crédit-bail (néant)

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	-	-	-
Amortissements :	-	-	-	-	-
— Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
— Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances payées :	-	-	-	-	-
— Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
— Exercices	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer :	-	-	-	-	-
— A 1 an au plus	-	-	-	-	-
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
— A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Valeur résiduelle :	-	-	-	-	-
— A 1 an au plus	-	-	-	-	-
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
— A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice	-	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	8
Ouvriers	
TOTAL	9



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PARIS-ILE-DE-FRANCE

3.B.D.B.

Plaquette

31/08/2024

Gestion

73 avenue Charles de Gaulle - 95700 ROISSY EN FRANCE - Téléphone : 01.34.38.32.32
SAS au capital de 540 000 € - RCS Pontoise - SIRET 349.172.759.00038 - NAF 6920Z

01/09/2023	31/08/2024	Périodes	01/09/2022	31/08/2023	Variations
12 mois	12 mois	Durées	12 mois	12 mois	
100 %	841	Chiffre d'affaires H.T.	100 %	841	841
Ventes de Mises H.T. 100 %		Production vendue H.T.	Ventes de Mises H.T. 100 %		
	841				
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		± Variation des stocks de production + Production immobilisée	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		
	+	841	+		
	=	841	=		
%	-255	- Consommations en provenance des tiers ⁽¹⁾	470 %		
100,0	586	Valeur ajoutée	100,0	470	115
	-14	+ Subventions d'exploitation	-16		
	-1 467	- Impôts et taxes	-639		
		- Charges de personnel			
*****	-895	Excédent brut d'exploitation	-185	-39,2	-711
	228	± Autres produits et charges de gestion courante	234		
	-2	± Produits et charges de gestion exceptionnels	-1		
		- Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges			
*****	-669	Excédent brut d'exploitation corrigé	49	10,4	-718
	970	± Coût - produit net de financement	580		
	166	- Impôt sur les bénéfices	-9		
		- Participation			
79,6	466	Capacité d'autofinancement	620	131,8	-154
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif	0		
	-16	- Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-24		
76,8	450	Résultat net	596	126,8	-146
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements			

(1) Sauf crédit-bail.



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PARIS-ILE-DE-FRANCE

3.B.D.B.

Plaquette

31/08/2024

Déclaration et liasse fiscale

73 avenue Charles de Gaulle - 95700 ROISSY EN FRANCE - Téléphone : 01.34.38.32.32
SAS au capital de 540 000 € - RCS Pontoise - SIRET 349.172.759.00038 - NAF 6920Z



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092023	et clos le	31082024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3.B.D.B.	
SIRET 47807726600011	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209 95190 GOUSSAINVILLE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012005

Pour les sociétés filiales, désignation SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Fonds de placement et entités financières similai	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	665018	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X CEGID - LOOP

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDCOMPTA UNION 73 Avenue Charles De Gaulle 95700 ROISSY EN FRANCE	
Tél: 0134383232	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11122024 Lieu: Goussainville
	Qualité et nom du signataire: MME BOULANGER Nathalie - Présidente
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

DocuSign Envelope ID: 306CCC3E-A960-44A2-8836-44EF9F4FE63A

edi-tdfc

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis

SAS 3.B.D.B.

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

31082024

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	600000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	600000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	600000

J

REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise :		SAS 3.B.D.B.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise		52 rue Jean-Pierre Timbaud 95190 GOUSSAINVILLE		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1		Néant ☐ *					
				Exercice N clos le,		3 1 0 8 2 0 2 4			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	123301	121756		1545	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	13572	5228		8343	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1793	1793			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	157327	103781		53545	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	1607843			1607843	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG	3829			3829	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	6879			6879	
TOTAL (II)		BJ	BK	1914547	232560		1681987		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	84445			84445	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2300020			2300020	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 931959)	CD	CE	931959			931959	
		Disponibilités	CF	CG	651230			651230	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	14111			14111	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	3981767			3981767		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	5896315	232560		5663754		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	3829	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise				SAS 3.B.D.B.		Néant		☐ *
						Exercice N		31082024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :33800..)					DA	33800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,					DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC			
	Réserve légale (3)					DD	3456	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)				DG	368341		
	Report à nouveau					DH	2887977	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	450120	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	3743695	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ	931959	
	TOTAL (III)					DR	931959	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	100	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	87		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	28285	
	Dettes fiscales et sociales					DY	101400	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	858226	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	988100		
Ecart de conversion passif * (V)					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	5663754		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			Écart de réévaluation libre			1D		
			Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	988100	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.										Néant ☐ *		
				Exercice N								
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens *	FD	840721	FE		FF	840721			
			services *	FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	840721	FK		FL	840721			
	Production stockée *							FM				
	Production immobilisée *							FN				
	Subventions d'exploitation							FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP				
	Autres produits (1) (11)							FQ	120			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	840841			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS				
	Variation de stock (marchandises)*							FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	254869			
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	14058			
	Salaires et traitements *							FY	408524			
	Charges sociales (10)							FZ	1058329			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce				HS		)	GA	16314	
			- dotations aux provisions								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD			
	Autres charges (12)							GE	14408			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1766503			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	- 925662				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH	242273			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	960000			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	10157			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM				
	Différences positives de change							GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO				
	Total des produits financiers (V)							GP	970157			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	598			
	Différences négatives de change							GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT				
	Total des charges financières (VI)							GU	598			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	969558				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	286169				

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053

Désignation de l'entreprise										SAS 3.B.D.B.		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	2304	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	2304	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-2304		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	-166255		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2053272		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1603151		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	450120		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)								1G		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *								HP		
			— Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)									1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				facultatives		A6	obligatoires		A9		
						dont cotisations facultatives Madelin		A7					
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Détail en annexe												
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Edité à partir de Loop V5.27.0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .

Exercice N, clos le : 31082024

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	2304
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	2304
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	



Désignation de l'entreprise					SAS 3.B.D.B.					31082024					Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCRP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	121546	KE		KF	1754			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont LComposants	M2		KP	9308	KQ		KR	4264			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont LComposants	M3		KS	1793	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	32108	KW		KX	28591				
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	84579	LC		LD	12048				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes							LK		LL		LM				
	TOTAL III							LN	127789	LO		LP	44903			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
		Autres participations							8U	1607843	8V		8W			
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	2380	1U		1V	16953				
TOTAL IV							LQ	1610223	LR		LS	16953				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							Ø G	1859560	Ø H		Ø J	63612				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCRP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	123301	1X					
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	13572	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1793	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	60699	MO					
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	96628	MU					
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III				IY		NG		NH	172693	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		Ø U		M7		Ø W					
	Autres participations				IØ		Ø X		Ø Y	1607843	Ø Z					
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	8624	2F	10709	2G					
	TOTAL IV				I3		NJ	8624	NK	1618552	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		Ø K	8624	Ø L	1914547	Ø M						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise

SAS 3.B.D.B.

31082024

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	120672	PF	1083	PG		PH	121756		
TOTAL I		RK	120672	RM	1083	RN		RO	121756		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4231	PW	997	PX		PY	5228		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1773	QA	20	QB		QC	1793		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20840	QE	4363	QF		QG	25204		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	68836	QM	9740	QN		QO	78577		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	95681	QV	15122	QW		QX	110804		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	216354	ØP	16206	ØQ		ØR	232560		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		SAS 3 . B . D . B .		31082024		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	931959	5X		5Y	931959
	TOTAL II	5Z		TV	931959	TW		TX	931959
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	931959	UC		UD	931959
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

[illegible]



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.										31082024		Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	3829	UR	3829	US					
	Autres immobilisations financières			UT	6879	UV		UW	6879				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	84445		84445						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	133523		133523						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3098		3098						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	3276		3276						
	Groupe et associés (2)			VC	2160031		2160031						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	91		91						
	Charges constatées d'avance			VS	14111		14111						
	TOTAUX			VT	2409286	VU	2402406	VV	6879				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	10353									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	8624									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	100		100							
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	28285		28285							
Personnel et comptes rattachés			8C	55679		55679							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	27086		27086							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11639		11639							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6994		6994							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	858313		858313							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	988100	VZ	988100							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			858226				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise SAS 3.B.D.B.										Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐										13 10 812 024			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	450120
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	-166255	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8			
				{ - imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ Plus-values nettes à court terme						WN			
				{ Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		243790			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	527655	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
				{ - imposées au taux de 0 %						WH			
				{ - imposées au taux de 19 %						WP			
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WV			
				{ - imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	9600	)	XA	950400	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF					
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH	XG		242273			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD						
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI						
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	1192673
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI					
				{		Déficit (II moins I)			XJ		665018		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL				
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO		665018		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.		31082024		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	26791	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B. Exercice N clos le : 31082024

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Résultat fiscal Sci Cupidon	243790	Résultat comptable Sci Cupidon	242273
TOTAL WQ	243790	TOTAL XG	242273



TABLEAU D’AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2891619	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB								
			– Autres réserves			ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	596358		Dividendes	ZE	600000								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	3487978		Report à nouveau	ZG	2887977								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	3487978						
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	92897			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	26297			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	135674			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	254869			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	4963			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	9095			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	14058			
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	163857			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	46277			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	414185			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				
	– Numéro de centre agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		-665018	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL										
				Plus-values à 19 % JM	Imputations JC										
	Groupe: résultat d'ensemble JD		1180294	Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO										
				Plus-values à 19 % JP	Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature ⁽¹⁾		Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾		Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxables à 19 % ⁽¹⁾ ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % 11 (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B. Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



DECLARATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise: SAS 3.B.D.B.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01092023		et clos le: 31082024	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	9
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	840721
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	840721
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	120
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	120
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	13930
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	149537
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	14408
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	177876
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	662964
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	662964
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	840721
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	23114841
Période de référence		GY	0 1 / 0 9 / 2 0 2 3
		GZ	3 1 / 0 8 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE 31082024

N° SIRET

47807726600011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3.B.D.B.

ADRESSE (voie) 52 rue Jean-Pierre Timbaud

CODE POSTAL 95190

VILLE GOUSSAINVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

845

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique BOULANGER

Prénom(s) Bernard

Nom marital

% de détention 65,00

Nb de parts ou actions 501

Naissance : Date 06051947

N° Département 75

Commune PARIS

Pays FR

Adresse : N° 54

Voie Avenue Reberteau

Code Postal 60260

Commune LAMORLAYE

Pays FR

Titre (2) MME

Nom patronymique BOULANGER

Prénom(s) Nathalie

Nom marital

% de détention 35,00

Nb de parts ou actions 281

Naissance : Date 30041970

N° Département 93

Commune AUBERVILLIERS

Pays FR

Adresse : N° 23

Voie Avenue Reberteau Le Lys

Code Postal 60260

Commune LAMORLAYE

Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 2 4

N° SIRET 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3.B.D.B.

ADRESSE (voie) 52 rue Jean-Pierre Timbaud

CODE POSTAL 95190 VILLE GOUSSAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI CUPIDON
N° SIREN (si société établie en France)	3 4 3 6 4 1 0 9 8	% de détention	99,00
Adresse :	N° 52	Voie	Rue Jean-Pierre Timbaud
	Code Postal 95190	Commune	GOUSSAINVILLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ENTREPOT DES PRODUITS FRAIS - BOULA E.P.F.-B.D.
N° SIREN (si société établie en France)	3 2 8 4 7 8 8 1 3	% de détention	96,00
Adresse :	N° 52	Voie	Rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209
	Code Postal 95190	Commune	GOUSSAINVILLE
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Edité à partir de Loop V5.27.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092023	et clos le	31082024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3.B.D.B.	
SIRET 47807726600011	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209 95190 GOUSSAINVILLE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012005
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Fonds de placement et entités financières similai
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1180294	Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée
Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X CEGID - LOOP
Examen de conformité fiscale	

Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	
FIDCOMPTA UNION 73 Avenue Charles De Gaulle 95700 ROISSY EN FRANCE	
Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	
Nom et adresse du conseil:	
Tél:	
Identité du déclarant:	
Date: 11122024	Lieu: Goussainville
Qualité et nom du signataire:	MME BOULANGER Nathalie - Présidente
Signature :	



Taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés

ANNEXLIB02

SAS 3.B.D.B.

31/08/2024

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 25 % (Groupe)	1180294



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3.B.D.B.

N° SIRET : 47807726600011

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01092023		clos le : 31082024		E 1	450120
I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)		E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)				E 2	77535
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI				E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD				Z 7	
TOTAL I				E 3	527655
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)				E 5	1192673
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %			E Y	
	• imposées au taux de 15 %			E 6	
	• imposées au taux de 0 %			E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme			E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs			E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F 1	1192673
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2			
	Déficit (II – I)	F 3			665018
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8			
	Déficit	F 9			665018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 3.B.D.B.**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01092023**
clos le : **31082024**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M 5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5bis	) M 5ter
Déficits imputés			J 9	
Déficits reportables			M 6	
Déficits nés au titre de l'exercice			H 8	665018
Total des déficits restant à reporter			H 9	665018

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

Néant ☒

SIREN, Forme juridique Dénomination des sociétés	Type réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation de crédits d'impôts (Utilisation de valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
2LI-Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
3IV-Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
ART-Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
AUD-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
BIO-Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
CCI-Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
CIC-Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
CIN-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	
CIO-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
CIR-Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
CJV-Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
COL-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
COM-Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
COR-Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
CPE-Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CPG-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
CRC-Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
CSV-Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
EOM-Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	
FAM-Crédit d'impôt famille	
FOR-Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
HVE-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
MEC-Réduction d'impôt au titre du mécénat	
PHO-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
PRE-Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
PTR-Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
PVM-Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
REB-Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
RAC-Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
RTA-Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
RTD-Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
TZM-Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
VEL-Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
AUT-Autres crédits d'impôts	

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL	0	0	0

LN



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant ☒ *

Dénomination de la société : SAS 3.B.D.B.

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01092023
clos le : 31082024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K C	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	K D	
Déficits reportables (différence K C – K D)	K E	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	J C	
Total des déficits restant à reporter (somme K E + J C)	J D	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **SAS 3.B.D.B.**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée : **47807726600011**
Exercice ouvert le : **01092023** clos le : **31082024**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	665018
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	665018
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	665018

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux sociétés à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **SAS ENTREPOT DES PRODUITS FRAIS - BOULA**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée : **32847881300038**
Exercice ouvert le : **01092023** clos le : **31082024**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1845312	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1845312	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	1845312	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

Edité à partir de Loop V5.27.0

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux sociétés à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **3.B.D.B.**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée :
Exercice ouvert le : **01092023**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒

(Résultat d'ensemble)

clos le : **31082024**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1845312	CB	665018
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1845312	CY	665018
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	1180294	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux sociétés à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS 3.B.D.B.
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée : 47807726600011

Exercice ouvert le : 01092023 clos le : 31082024 Néant ☒ *

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA				FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD				FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe										FZ			
Autres régularisations (à détailler)						FG				FH			
TOTAL						FK				FL			
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK						FM				FN			

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SAS 3.B.D.B.**

N° SIRET **47807726600011**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01092023** clos le : **31082024**

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 – (2 + 3) + 4 5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6			-665018
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 – (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13			-665018

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :										
SIREN de la société mère :										
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										
SIREN de la société intégrée :										
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										
Exercice ouvert le :										
	clos le :									
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble				Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)					MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC				MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML				MO					
TOTAL	MP				MQ					

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société-mère	SAS 3.B.D.B.
SIREN de la société-mère	47807726600011
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble des résultats	
Exercice ouvert le : 01092023	clos le : 31082024

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)
NO	NP	NQ	NR	NS
		Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019 ☐ Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée ☐ Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
☐ Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée ☐ Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)							

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS 3.B.D.B.**

N° SIRET **47807726600011**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01092023**

clos le : **31082024**

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE				
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées			HV	23114841
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)			HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées			HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6° alinéa)			HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B <i>bis</i> du CGI			HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe			HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %			HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)			HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables		Bénéfice	HB	1180294
		Déficit	HC	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble			HN	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble			HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *			HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice		HK	1180294
	Déficit		HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit: cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**

Exercice ouvert le : 01092023 clos le : 31082024 Néant ☒ *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées	Reçues	Alloués		Reçus
			déductibles	non déductibles	
1	2	3	4	5	6
TOTAL					



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D’ETRE MEMBRES DE CE GROUPE
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SAS 3.B.D.B.
N° SIREN de la société mère: 478077266
Exercice ouvert le : 01092023 et clos le : 31082024

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	478077266	Adresse				
Forme Juridique	SAS 3.B.D.B.					
Dénomination	52 rue Jean-Pierre Til	Adresse			96,00	
Adresse	95190 GOUSSAINVILLE					
Siren	328478813	Adresse				
Forme Juridique	SAS ENTREPOT DES PRODU					
Dénomination	52 Rue Jean-Pierre Til	Adresse				
Adresse	95190 GOUSSAINVILLE FR					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination		Adresse				
Adresse						

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					



II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d’être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l’adresse du siège	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										Adresse	

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l’adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2029-B-bis

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SAS 3.B.D.B.

N° SIREN de la société mère: 47807726600011

Exercice ouvert le : 01092024 et clos le : 31082025

I A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	478077266	SAS 3.B.D.B. 52 rue Jean-Pierre Timbaud 95190 GOUSSAINVILLE			
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	52 rue Jean-Pierre Timbaud				
Adresse	95190 GOUSSAINVILLE				
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					

I B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (4)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						



II A : Liste des sociétés résidentes qui cessent d’être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse										

II B : Liste des sociétés qui cessent d’être des sociétés intermédiaires, entité mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l’adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

- (1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.
- (2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.
- (3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».
- (4) Mentionner l'impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société intermédiaire ou étrangère, entité mère non résidente est soumise conformément au a ter du 1 de l'article 46 quater-O ZD de l'annexe III au CGI.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination
Adresse
Code postal
Ville

SAS 3.B.D.B.									
		5	2	rue Jean-Pierre Timbaud					
9	5	1	9	0					
GOUSSAINVILLE									

SIRET	4	7	8	0	7	7	2	6	6	0	0	0	1	1							
Période référence	0	1	/	0	9	/	2	0	2	3		3	1	/	0	8	/	2	0	2	4

Date de cessation																						
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE	
Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.	
Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2 662964
Chiffre d'affaire de référence	A3 840721
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6 23114841

A GOUSSAINVILLE	SIGNATURE
DATE 11122024	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PAGE			/		
-------------	--	--	---	--	--

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

PAGE			/		
-------------	--	--	---	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

L





Membre de la Compagnie Régionale de Paris

certifiés conformes à l'original

DocuSigned by:
Nathalie BOULANGER
479EF82991254BE...

3.B.D.B.

Siège Social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud – BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX
Société par actions simplifiée au capital de 32 000 Euros
RCS Pontoise B 478 077 266

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 août 2024



Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 BDB relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons, que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités, qui nous incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025



Phi Dominic TRAN

Président de la Société AZURYS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Actif			Au 31/08/2024			Au 31/08/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	123 301	121 756	1 545	874
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	123 301	121 756	1 545	874
		Terrains				
		Constructions	13 572	5 228	8 343	5 076
	Immobilisations financières ^a	Inst. techniques, mat. out. industriels	1 793	1 793		20
		Autres immobilisations corporelles	157 327	103 781	53 545	27 010
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	172 693	110 804	61 889	32 108
		Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	1 607 843		1 607 843	1 607 843
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts		3 829		3 829	2 100	
Autres immobilisations financières		6 879		6 879	280	
TOTAL		1 618 552		1 618 552	1 610 223	
Total de l'actif immobilisé			1 914 547	232 560	1 681 987	1 643 205
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Créances ^a	Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
		Clients et comptes rattachés	84 445		84 445	59 701
	Divers	Autres créances	2 300 020		2 300 020	1 567 127
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		2 384 465		2 384 465	1 626 829	
Valeurs mobilières de placement		931 959		931 959		
	(dont actions propres : 931 959)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	651 230		651 230	1 225 562	
	TOTAL	1 583 189		1 583 189	1 225 562	
Charges constatées d'avance			14 111		14 111	13 978
Total de l'actif circulant			3 981 767		3 981 767	2 866 369
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			5 896 315	232 560	5 663 754	4 509 575
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				3 829	2 100
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 33 800)	33 800	34 560
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	3 456	3 456
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	368 341	648 648
	Report à nouveau	2 887 977	2 891 619
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	450 120	596 358
	Situation nette avant répartition	3 743 695	4 174 642
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		3 743 695	4 174 642
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	931 959	
	Provisions pour charges		
Total		931 959	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	100	58
	Emprunts et dettes financières divers (3)	87	87
	Total	188	145
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 285	16 232
	Dettes fiscales et sociales	101 400	298 413
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	858 226	20 140
	Instruments de trésorerie		
Total		987 911	334 787
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		988 100	334 932
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		5 663 754	4 509 575
Autres dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	988 100	334 932
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs		

		France	Exportation	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	840 721		840 721	682 850
	- Services				
	Chiffre d'affaires net	840 721		840 721	682 850
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation				6 051
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			120	3
	Autres produits				
	Total			840 841	688 906
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			254 869	218 418
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 058	16 285
	Salaires et traitements			408 524	342 940
	Charges sociales			1 058 329	295 808
	Dotations d'exploitation			16 314	23 769
	• sur immobilisations				
Charges d'exploitation (2)	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
	amortissements provisions				
Charges d'exploitation (2)	Autres charges			14 408	14 406
	Total			1 766 503	911 630
Résultat d'exploitation A				-925 662	-222 724
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B			242 273	248 437
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			960 000	576 000
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			10 157	4 746
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			970 157	580 746
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			598	367
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières	Total			598	367
	Résultat financier D			969 558	580 379
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				286 169	606 093

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		321
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		650
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		971
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 304	956
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		557
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	2 304	1 514
Résultat exceptionnel		F	-2 304
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-166 255
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			450 120
(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			
incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier			
- redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Évènements principaux	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Réévaluation	11
2.1.6	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	11
2.1.7	Informations relatives aux filiales et participations	12
2.1.8	Variation du portefeuille TIAP	13
2.2	Actif circulant	13
2.2.1	État des stocks	13
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	14
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	15
2.3	Capitaux propres	15
2.3.1	Capital social	15
2.3.2	Subventions d'investissement	16
2.3.3	Provisions réglementées	16
2.3.4	Précisions sur d'autres dettes	18
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	19
2.5	Compte de résultat	21
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	21
2.5.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	22
2.5.3	Autres informations spécifiques	23
3	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	24



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	25
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	25
4.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	26
5	Informations relatives à l'effectif	27



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	121,547	1,755	-	123,302
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	9,308	4,264	-	13,572
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1,794	-	-	1,794
	Installations générales, agencements, aménagements divers	32,108	28,591	-	60,699
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	84,580	12,048	-	96,628
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	127,790	44,904	-	172,694
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	1,607,844	-	-	1,607,844
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	2,380	16,954	8,625	10,709
	TOTAL IV	1,610,224	16,954	8,625	1,618,553
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1,859,560	63,612	8,625	1,914,548

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.1.1 Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			1 755		
Immobilisations corporelles			44 904		
Immobilisations financières			16 954		
TOTAL			63 612		

2.1.1.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			8 625		
TOTAL			8 625		

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	120,673	1,083	-	121,756
Terrains	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	4,231	998	5,229
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1,773	20	1,794
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	20,840	4,364	25,204
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	68,837	9,741	78,578
	Emballages récupérables et divers	-	-	-
TOTAL III	95,682	15,123	-	110,804
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	216,354	16,206	-	232,560

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2.1 Nature des augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 083		
Immobilisations corporelles		15 123		
TOTAL		16 206		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	1 083		
Immobilisations corporelles	15 123		
TOTAL	16 206		

2.1.2.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.2.3 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	Néant
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	120,673	1,083	-	-	-	121,756
Corporelles	95,682	15,123	-	-	-	110,804
Financières	-		-		-	-
TOTAL	216,354	16,206	-	-	-	232,560

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.5 Réévaluation (néant)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice	Pour mémoire écart incorporé au capital
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Terrains					
Participations					
Autres titres immobilisés					
Total					
Autres écarts.....					
TOTAL.....					

2.1.6 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.**2.1.6.1 Frais d'établissement**

Néant

2.1.6.2 Frais de développement

Néant

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.6.3 Fonds commercial

Néant

2.1.6.4 Coût d'emprunt (néant)

	Coûts d'emprunt incorporés dans coût des actifs	Montant	Taux de capitalisation
Incorporels			
Corporels			

2.1.7 Informations relatives aux filiales et participations**A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations**

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS E.P.F. BOULANGER	90 000	96	520 896		22 274 120	Néant
	3 499 617	1 000 000	520 896		1 383 984	Néant
	Observation :					
	Observation :					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1.8 Variation du portefeuille TIAP

Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice		
Acquisition de l'exercice		
Cession de l'exercice (en prix de vente)		
Reprises de dépréciations sur titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis dans l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille		
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture de l'exercice		

Les TIAP sont évalués titre par titre à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entité fondée, notamment, sur la valeur de marché (art. 221-5). Les plus et moins-values de cession de TIAP sont comptabilisés, selon le cas, en produits ou en charges (art. 221-6 dernier alinéa).

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks (néant)

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.2.2 Actif circulant / dépréciations**2.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'actif (néant)**

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
GRENKE	01/07/2024	30/09/2024	87,07		
GRENKE	01/01/2024	31/12/2024	56,38		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	132,56		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	17,23		
ADSI	14/03/2024	28/02/2025	275,57		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	6 638,98		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	4 230,17		
ADSI	01/04/2024	31/03/2025	173,25		
ADSI	27/09/2023	26/09/2024	30,22		
EPF	01/07/2024	30/09/2024	2 199,92		
AMETIF	01/01/2024	31/12/2024	270,00		

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	864	34 560
Mouvements : Rachat 19 actions	- 19	- 760
Position fin de l'exercice	845	33 800

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.3.2 Subventions d'investissement (néant)

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
				Mode	Durée

2.3.3 Provisions réglementées (néant)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.3.3.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés (néant)

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	-	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

2.3.3.2 Provisions pour médaille du travail

La société ne calcule pas de provision pour médaille du travail.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.3.4 Précisions sur d’autres dettes

2.3.4.1 Produits constatés d’avance (néant)

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		3,829	3,829	-
	Autres immobilisations financières		6,880	-	6,880
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		84,445	84,445	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	133,523	133,523	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	3,099	3,099	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	3,276	3,276	-
	Groupe et associés		2,160,032	2,160,032	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		91	91	-
Charges constatées d'avance		14,111	14,111	-	
TOTAL			2,409,286	2,402,407	6,880
Prêts Accordés en cours d'exercice					10,354

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Remboursements obtenus en cours d'exercice	8,625
--	-------

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	101	101	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		28,286	28,286	-	-
Personnel et comptes rattachés		55,679	55,679	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		27,086	27,086	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	11,640	11,640	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	6,995	6,995	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		858,313	858,313	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		988,100	988,100	-	-



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	858,226

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	840,721	-	840,721
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	840,721	-	840,721

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**2.5.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement
de certaines charges et produits**

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	1 587,38	
Au titre d'autres prestations	600	
Honoraires totaux	2 187,38	



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.5.3 Autres informations spécifiques

- La société 3BDB est tête de groupe fiscalement.
- La société fille est la SAS E.P.F. BOULANGER.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

3 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
SAS E.P.F. BOULANGER	Refacturation quote-part de loyer Belloy En France	17 599,33	



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus (néant)

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautiounnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.2 Engagements pris en matière de crédit-bail (néant)

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	-	-	-
Amortissements :	-	-	-	-	-
— Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
— Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances payées :	-	-	-	-	-
— Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
— Exercices	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer :	-	-	-	-	-
— A 1 an au plus	-	-	-	-	-
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
— A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Valeur résiduelle :	-	-	-	-	-
— A 1 an au plus	-	-	-	-	-
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
— A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice	-	-	-	-	-



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	
Cadres	1	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL		9